

Au Conseil communal de Château-d'Oex

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 6/2024

Demande de crédit pour le remplacement de l'évaporateur défectueux sur la pompe à chaleur de la piscine et révision des deux filtres à sable

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 4 mars 2024 à 20h30 à la salle du Conseil Communal. Elle était composée de Madame Yvonne Wespi, première membre et de Messieurs Eric Gutknecht, Nicolas Mottier, Vincent Schittli et Nicolas Clément, rapporteur.

La délégation municipale était composée de Madame Cosette Hämmerli, municipale et de Monsieur Xavier Feal, adjoint au service des travaux.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à Xavier Feal qui contextualise la situation. Il nous explique que ce préavis contient 2 points distincts et indépendants l'un de l'autre. Il s'agit :

- Du remplacement de l'évaporateur
- De la révision des deux filtres à sable

Le changement de l'évaporateur

Entre l'hiver 2022 et le printemps 2023, un défaut a été constaté sur le fonctionnement de la pompe à chaleur. En effet, cette dernière ne fonctionnait plus qu'à 50% de sa capacité. L'entreprise spécialisée Johnson Controls n'a pas pu expliquer le défaut technique mais a pu identifier les conséquences. A savoir des fuites de gaz réfrigérants qui ont gelé des tuyaux.

A défaut de mieux, les autorités communales ont décidé de passer la saison estivale 2023 en laissant la pompe dans cet état. La météo mais surtout les températures clémentes ont permis, par chance, à la piscine de fonctionner durant cette période.

Johnson Controls a proposé 2 alternatives. La première consistait à mettre l'installation sous pression pour voir où se situait le problème pour la somme de 22'000 CHF et la deuxième à changer l'évaporateur. C'est donc la seconde solution qui a été choisie afin d'éviter de payer l'analyse plus le changement.

Ce changement est nécessaire si l'on souhaite que la piscine puisse couvrir une saison estivale complète avec une température d'eau acceptable et surtout éviter que la pompe à chaleur ne lâche définitivement.

La révision des filtres

Pour une piscine fonctionnant toute l'année, une révision des filtres est nécessaire tous les 10 ans. La nôtre, n'étant en service qu'une partie de l'année a passé 14 ans sans les réviser.

Le nombre toujours plus conséquent de baigneurs ainsi que le sous-dimensionnement du système de traitement de l'eau nécessite des filtres dans un état irréprochable pour que la piscine puisse être exploitée. En effet, lors de fréquentation standard, les filtres sont « activés » tous les 3 jours et lors de forte affluence (juillet-août), tous les jours.

L'eau passe constamment au travers des filtres. Leur « activation » consiste à inverser le flux de l'eau afin de faire remonter la saleté pour pouvoir finalement l'aspirer.

Les maîtres-nageurs analysent quotidiennement l'eau et une analyse mensuelle est effectuée en laboratoire. Si les résultats venaient à s'avérer négatif, cela pourrait conduire jusqu'à la fermeture de la piscine.

En conclusion, la commission remercie Cosette Hämmerli et Xavier Feal et à l'unanimité de ses membres vous propose Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 6/2024 tel que présenté.